

JAPON

Dates des élections: 7 octobre 1979
22 juin 1980

But des consultations

7 octobre 1979: Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants, celle-ci ayant été dissoute le 7 septembre 1979. Les précédentes élections avaient eu lieu le 10 décembre 1976 et la législature aurait normalement expiré le 9 décembre 1980.

22 juin 1980: Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de sa dissolution prématurée le 19 mai 1980. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 7 octobre 1979.

Renouvellement simultané de la moitié (126) des membres de la chambre des Conseillers à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement japonais, la Diète, est bicaméral; il se compose de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers.

La Chambre des Représentants compte 511 membres élus pour 4 ans.

La Chambre des Conseillers compte 252 membres élus pour 6 ans; elle est renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen japonais âgé de 20 ans révolus, domicilié dans le pays pendant trois mois consécutifs et à condition qu'il ne soit pas frappé d'incapacité légale et n'ait pas à finir de purger ou à purger une peine de prison ou une peine plus grave. Les personnes condamnées pour un délit électoral ne sont ni électeurs ni éligibles pendant une période variable suivant la condamnation.

Les listes électorales sont révisées annuellement. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par procuration est autorisé pour les illettrés et les handicapés physiques.

Est éligible à la Chambre des Représentants tout citoyen âgé de 25 ans révolus, et à la Chambre des Conseillers, de 30 ans révolus. Le mandat de membre de la Diète est incompatible avec la qualité de fonctionnaire de l'Etat ou de collectivités publiques locales et de directeur ou d'employé des entreprises publiques. Toutefois, un membre de la Diète peut, au cours de son mandat, être nommé membre d'une commission, expert, conseiller ou à toute autre fonction analogue dans l'une des branches administratives du Cabinet, par décision conjointe des deux Chambres. Le mandat de membre de la Diète est compatible avec les fonctions de Premier Ministre, de Ministre, de sous-Secrétaire

général du Cabinet, de sous-Directeur général du Cabinet du Premier Ministre, de sous-Secrétaire d'Etat parlementaire, ou d'autres fonctions prévues par la loi.

Tout candidat à la Chambre des Représentants doit verser un cautionnement de 1000000 de yen (environ US\$ 4500) qui ne lui est pas remboursé s'il n'obtient pas au moins un cinquième du quotient résultant de la division du nombre total de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée.

Pour l'élection des membres de la Chambre des Représentants, le Japon est divisé en 130 circonscriptions, dont chacune élit entre trois et cinq représentants, à l'exception d'une circonscription qui n'en élit qu'un seul.

Chaque électeur ne peut voter que pour un seul des candidats qui se présentent dans sa circonscription. Sont déclarés élus, selon le nombre de sièges à pourvoir, les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix et au moins un quart du quotient obtenu en divisant le nombre total de suffrages exprimés dans la circonscription par le nombre de sièges à pourvoir.

Sur les 252 membres de la Chambre des Conseillers, 152 sont élus dans des circonscriptions locales, à raison de deux à huit pour chacune d'elles, selon un système identique à celui qui est prévu pour la désignation des représentants mais avec cette différence qu'il suffit aux candidats les mieux placés, pour être élus, d'obtenir un minimum de voix égal au sixième du produit de la division des suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.

Les 100 autres conseillers sont élus à l'échelle nationale, le territoire du pays entier ne formant qu'une seule circonscription ; le minimum de voix requis pour être élu est, dans ce cas, égal au huitième du quotient électoral.

En cas de vacance d'un siège à la Diète dans les trois mois qui suivent les élections générales, son titulaire est remplacé par le premier de ceux qui viennent immédiatement après lui sur la liste du même parti, à condition que celui-ci ait obtenu le pourcentage de suffrages mentionné précédemment. Dans les autres cas, il est procédé à une élection partielle; il en est de même lorsque plusieurs sièges deviennent vacants dans une même circonscription.

Considérations politiques générales et déroulement des consultations

7 octobre 1979

La Chambre des Représentants a été dissoute le 7 septembre 1979, à l'initiative du Premier Ministre, M. Masayoshi Ohira. A cette date, le Parti libéral démocrate (PLD) que dirigeait le Premier Ministre, et qui était au pouvoir depuis plus de 20 ans, comptait 249 membres à la Chambre, appuyés par plusieurs indépendants, sur un total de 511 députés. M. Ohira estimait, comme il l'a marqué dans des déclarations publiques, qu'une

telle majorité était trop étroite et qu'il lui fallait disposer de 271 sièges au moins. Les résultats des élections régionales et locales tenues peu de temps auparavant, notamment à Tokyo et à Okinawa, semblaient indiquer que le PLD était dans une position favorable pour obtenir une majorité de cet ordre. D'autre part, les indices du chômage et de l'inflation reflétaient une situation économique plus stable que celle qui aurait prévalu au moment des élections générales de 1976. Le déficit des finances publiques toutefois était considérable et M. Ohira, au début du mois de septembre, annonçait son intention de créer une taxe à la consommation, du type TVA, en vue d'y porter remède et aussi de réduire la consommation de pétrole.

Au cours de la campagne électorale, il est apparu clairement que le projet d'une nouvelle taxe à la consommation n'était pas favorablement accueilli par l'ensemble des électeurs et était loin de faire l'unanimité au sein du Parti lui-même. Il a été annoncé que l'introduction de la taxe envisagée serait ajournée mais l'effet produit par le projet n'en a pas pour autant été éliminé entièrement. La prévention de pratiques, telles celles qu'avait révélées «l'affaire des commissions de la Lockheed», les réformes administratives et la crise de l'énergie ont également fait l'objet de larges débats.

Le jour du scrutin, le Parti libéral démocrate a reçu les suffrages de près de 3% de plus d'électeurs qu'en 1976; mais faute d'être concentrée, cette augmentation ne s'est pas traduite par un gain de sièges. Dans les jours qui ont suivi l'élection, des députés indépendants ont rallié le PLD qui comptait ainsi 257 députés au 31 octobre 1979. Parmi les autres formations politiques, le Parti communiste, avec un nombre de suffrages sensiblement égal à celui de 1976, a plus que doublé le nombre de ses députés, (de 19 en 1976 à 41 au 31 octobre 1979), ayant porté ses efforts sur les circonscriptions où ses chances étaient les meilleures.

En résumé, le Parti libéral démocrate a conservé sa position dominante, mais il n'a pas obtenu la majorité absolue sur laquelle il avait semblé compter avant le scrutin. M. Ohira a publiquement concédé que son Parti avait subi un revers. Sa propre position à l'intérieur du PLD, malgré les gains que son groupe avait réalisés aux élections, a été quelque peu atteinte. Le 6 novembre 1979, il était réélu Premier Ministre, par un vote, à la Chambre des Représentants, de 138 voix contre 121 à M. Fukuda. Les élections n'avaient pas sensiblement clarifié les conditions de l'action du Gouvernement dans ses relations avec le Parlement.

22 juin 1980

Le 16 mai, le Premier Ministre M. Ohira du Parti libéral démocrate (PLD) décida de dissoudre la Chambre des Représentants après sa défaite lors du vote d'une motion de censure. Cette Chambre était ainsi dissoute pour la deuxième fois en moins d'un an, les représentants ayant été élus sept mois auparavant, le 7 octobre 1979 précisément.

Ce vote crucial traduisait un manque de confiance en l'administration Ohira du fait de scandales provoqués par la corruption politique et de l'inflation. Quelque 70 parlementaires membres de factions hostiles à M. Ohira dirigées, entre autres, par les anciens Premiers Ministres T. Fukuda et T. Miki, se sont abstenus lors du vote.

M. Ohira mourut subitement en pleine campagne électorale qui dura trois semaines et à laquelle participèrent 835 candidats. Les importantes questions débattues au cours de cette campagne comprenaient, entre autres, les dépenses consacrées à la défense nationale et l'énergie nucléaire.

Les élections simultanées aux deux Chambres du Parlement, fait sans précédent, étaient considérées comme un facteur susceptible d'amener un grand nombre d'électeurs à y participer. Le jour du scrutin, le PLD conservateur s'assura une avance incontestable en remportant 36 sièges de représentants de plus qu'en octobre 1979 et en portant le nombre total de ses sièges de conseillers à 135, de telle sorte qu'il détient la majorité absolue aux deux Chambres. Par contre, *Komeito* (Parti pour un Gouvernement propre) et le Parti communiste japonais perdirent un nombre important de sièges à la Chambre des Représentants.

Avec la mort de M. Ohira, il a fallu désigner un nouveau chef du PLD. M. Zenko Suzuki fut choisi. Son Cabinet prêta serment le 17 juillet.

Données statistiques

7 octobre 1979

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Représentants

| | |
|---|------------------|
| Nombre d'électeurs inscrits. | 80 169 924 |
| Votants. | 54 518 515 (68%) |
| Bulletins blancs ou nuls. | 508 394 |
| Suffrages valablement exprimés. | 54 010 121 |

| Formation politique | Nombre de candidats | Suffrages | % | Nombre de sièges obtenus** | Nombre de sièges à la dissolution | Nombre de sièges remportés aux précédentes élections |
|--|---------------------|------------|-------|----------------------------|-----------------------------------|--|
| Parti libéral démocrate | 322 | 24 084 130 | 44,59 | 248 (257) | 249 | 249 |
| Parti socialiste japonais | 157 | 10 643 450 | 19,71 | 107 (106) | 117 | 123 |
| Parti communiste japonais | 128 | 5 625 527 | 10,42 | 39(41) | 19 | 17 |
| <i>Komeito</i> | 64 | 5 282 682 | 9,78 | 57 (58) | 56 | 55 |
| Parti démocrate socialiste | 53 | 3 663 691 | 6,78 | 35 (36) | 25 | 29 |
| Nouveau Club libéral | 31 | 1 631 811 | 3,02 | 4(4) | 13 | 17 |
| Fédération sociale démocratique. | 7 | 368 660 | 0,68 | 2(2) | 3 | - |
| Autres formations | 8 | 69 100 | 0,13 | -(-) | - | - |
| Indépendants. | 96 | 2 641 064 | 4,89 | 19(7) | 7 | 21 |
| | | | | 511 | 492* | 511 |

* 19 sièges étaient vacants au moment de la dissolution.

** Les chiffres entre parenthèses représentent les sièges détenus par les partis au 31 octobre 1979: après les élections, 14 indépendants ont adhéré à des partis; le Président et le vice-Président de la Chambre sont devenus indépendants.

*2. Répartition des Représentants
par catégories professionnelles*

| | |
|---|-----------|
| Cadres de partis politiques. | 172 |
| Dirigeants d'associations ou d'organisations à but non lucratif. | 144 |
| Membres de conseils d'administration de so- ciétés. | 67 |
| Ministres, sous-Secrétaires d'Etat parlemen- taires, etc. | 30 |
| Juristes. | 29 |
| Exploitants agricoles. | 17 |
| Enseignants. | 10 |
| Ecrivains. | 10 |
| Médecins. | 7 |
| Divers. | 25 |
| | 511 |

3. Répartition des Représentants suivant le sexe

| | |
|-----------------|-----|
| Hommes. | 500 |
| Femmes. | 11 |
| | 511 |

4. Répartition des Représentants par classes d'âge

| | |
|-------------------------|------------|
| 25-29 ans. | 1 |
| 30-34 ». | 5 |
| 35-39 ». | 21 |
| 40-44 ». | 39 |
| 45-49 ». | 66 |
| 50-54 ». | 117 |
| 55-59 ». | 78 |
| 60-64 ». | 81 |
| 65-69 ». | 63 |
| 70 et plus. | 40 |
| | 511 |

22 juin 1980

5. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Représentants

| | |
|--|---------------------|
| Nombre d'électeurs inscrits | 80 925 034 |
| Votants | 60 338 440 (74,56%) |
| Bulletins blancs ou nuls | 1 309 603 |
| Suffrages valablement exprimés | 59 028 837 |

| Formation politique | Nombre de candidats | Suffrages obtenus | » | Nombre de sièges | Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution |
|---|---------------------|-------------------|------|------------------|--|
| Parti libéral démocrate | 310 | 28 262 441 | 47,9 | 284 | 258 |
| Parti socialiste japonais | 149 | 11 400 747 | 19,3 | 107 | 107 |
| <i>Komeito</i> | 64 | 5 329 942 | 9,0 | 33 | 58 |
| Parti démocratique socialiste | 50 | 3 896 728 | 6,6 | 32 | 36 |
| Parti communiste japonais | 129 | 5 803 613 | 9,8 | 29 | 41 |
| Nouveau Club libéral | 25 | 1 766 396 | 3,0 | 12 | 4 |
| Fédération sociale démocratique | 5 | 402 832 | 0,7 | 3 | 2 |
| Divers | 42 | 109 168 | 0,1 | | |
| Indépendants | 61 | 2 056 967 | 3,5 | 11 | 4 |
| | | | | 511 | 510» |

6. Répartition des sièges à la Chambre des Conseillers

| Formation politique | de sièges remportés aux élections de 1980 | Nombre total de sièges |
|---|---|------------------------|
| Parti libéral démocrate | 69 | 135 |
| Parti socialiste japonais | 22 | 47 |
| <i>Komeito</i> | 13 | 26 |
| Parti communiste japonais | 7 | 12 |
| Parti démocratique socialiste | 5 | 12 |
| Nouveau Club libéral | - | 2 |
| Fédération sociale démocratique | 1 | 1 |
| Divers | 9 | 16 |
| | 126 | 251" |

* Plus un siège vacant.

1. Répartition des membres de la Diète par catégories professionnelles

| | Représentants | Conseillers |
|--|---------------|-------------|
| Cadres de partis politiques. | .181 | 83 |
| Dirigeants d'associations ou d'organisations à but non lucratif. | .151 | 56 |
| Membres de conseils d'administration de sociétés | 63 | 17 |
| Juristes. | 30 | 7 |
| Ministres, sous-Secrétaires d'Etat parlementaires, fonctionnaires du secteur public, etc. | 21 | 51 |
| Agriculture et sylviculture. | .15 | 7 |
| Enseignants. | .12 | 13 |
| Ecrivains. | .12 | |
| Médecins. | .6 | 4 |
| Divers. | 20 | <u>13</u> |
| | 511 | 251* |

8. Répartition des membres de la Diète suivant le sexe

| | Représentants | Conseillers |
|------------------|---------------|-------------|
| Hommes | 502 | 234 |
| Femmes | 9 | 17 |
| | 511 | 25P |

9. Répartition des membres de la Diète par classes d'âge

| | Représentants | Conseillers |
|---------------------|---------------|-------------|
| 25-29 ans. | .1 | |
| 30-34 ». | .6 | |
| 35-39 ». | 29 | } » |
| 40-44 ». | 40 | } • ” |
| 45-49 ». | 56 | |
| 50-54 ». | .112 | |
| 55-59 ». | 85 | } * |
| 60-64 ». | .76 | |
| 65-69 ». | 61 | } u |
| 70 et plus. | !45 | |
| | 511 | <u>32</u> |
| | | 251* |

* Plus un siège vacant.